

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **4 JUIN 2013**, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE**

**Projet de règlement no 456-U
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 04**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 mai 2013
 - 4.2 Séance extraordinaire du 14 mai 2013
 - 4.3 Séance extraordinaire du 28 mai 2013
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination – Maire suppléant
 - 5.2 Vente pour taxes – Mandat notaire
 - 5.3 Vente pour taxes – Ordonnance de vente
 - 5.4 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville
 - 5.5 Autorisation de paiement – Bref d'exécution des ordonnances du jugement – Dossier de cour no 505-17-006016-127 – Mandat – Inscription d'une hypothèque légale
 - 5.6 Approbation et autorisation de signature – Protocole d'entente pour le financement d'une école primaire à Carignan
 - 5.7 Approbation de plan – Autorisation de cession – Lots de la nouvelle école
 - 5.8 Approbation de plan et autorisation de signature – Protocole d'entente pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Jeanne-Décard
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de mai 2013
 - 6.2 Dépôt du rapport – Indicateur de gestion 2012
 - 6.3 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution numéro 13-02-52
 - 6.4 Réorganisation du service des finances et embauche au poste de commis à la taxation et aux revenus
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Acceptation définitive – Agrandissement du réservoir d'eau potable Henriette Phase II – Libération de la retenue contractuelle de 5 %
 - 7.2 Octroi de contrat – Services professionnels pour optimisation de l'usine de traitement de l'eau potable

- 7.3 Autorisation – Modification au contrat – Révision en profondeur du règlement sur la qualité d'eau potable – Proposition de l'avenant numéro 1 # 539-9496
- 7.4 Octroi de contrat – Travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Roy au niveau de la rue René-Poupard et de reprofilage partiel et longitudinal de ladite rue sur une longueur approximative de 70 mètres

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 12-DM-22 – 220, rue Jean-De Fonblanche (retour)
- 8.2 Dérogation mineure 13-DM-09 – 1486, rue Arthur-Forget
- 8.3 Dérogation mineure 13-DM-10 – 4012, rue Laurent-Monty
- 8.4 Dérogation mineure 13-DM-11 – 1757, rue des Roses
- 8.5 Approbation – Projet de lotissement avec ouverture de rue – Prolongement du Quartier Branché – Lots nos 4 947 412, 4 947 413 et 4 947 463
- ~~8.6 Cession de terrain pour fins de parc – Permis de lotissement – Lot no 4 633 808 – Boisé de Carignan~~
- 8.7 Demande 13-PIIA-08 – Projet de construction multi-logements (Phase 3 et 4) Quartier Branché – Future rue à déterminer

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande d'aide financière – La Maison amérindienne – Festival des voitures d'eau 2013
- 10.2 Demande de participation – Programme-souvenir 2013 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional
- 10.3 Demande d'aide financière – Équipe Groupe Technic – Le Grand Défi Pierre Lavoie
- 10.4 Demande d'aide financière – L'Atelier lyrique de Chambly – L'Opérette « La Chauve-souris » de Strauss
- 10.5 Demande de prêt de salle – L'Atelier lyrique de Chambly
- 10.6 Invitation – Lancement du Téléthon Enfant Soleil

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Association de ringuette *Les intrépides* de Saint-Bruno-de-Montarville – Entente de remboursement des frais de non résidence
- 12.2 Octroi de contrat – Acquisition de mobilier – Centre multifonctionnel (APP-13-018-LO)

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Avis de motion – Règlement no 198-15
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.2 Adoption – Projet de règlement no 198-15
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.3 Avis de motion – Règlement no 241-15
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132

- 13.4 Adoption – Projet de règlement no 241-15
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé,
afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132
- 13.5 Adoption – Règlement no 456-U
Règlement de construction
- ~~13.6 Adoption – Projet de résolution PPCMOI no 451-01-2013 –
Projet domiciliaire Construction Joca inc. – Chemin Sainte-
Thérèse~~

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Transfert budgétaire

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M^{me} Louise Lavigne, mairesse
- M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier ainsi que Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-06-227

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en y retirant les points suivants :

- 8.6 Cession de terrain pour fins de parc – Permis de lotissement – Lot no 4 633 808 – Boisé de Carignan
- 13.6 Adoption – Projet de résolution PPCMOI no 451-01-2013 – Projet domiciliaire Construction Joca inc. – Chemin Sainte-Thérèse

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 mai 2013

13-06-228

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013.

4.2 Séance extraordinaire du 14 mai 2013

13-06-229

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2013.

4.3 Séance extraordinaire du 28 mai 2013

13-06-230

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2013.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nomination – Maire suppléant

13-06-231

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE désigner le conseiller Patrick Marquès à titre de maire suppléant pour la période du 16 juin 2013 au 3 octobre 2013.

5.2 Vente pour taxes – Mandat notaire

13-06-232

CONSIDÉRANT l'offre de service du notaire Lyne Darche;

CONSIDÉRANT que le greffier de la ville de Carignan doit donner un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère des immeubles conformément à l'article 513 L.C.V.;

CONSIDÉRANT que la description de certains immeubles devant faire l'objet d'une vente à l'enchère n'est pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE mandater le notaire Lyne Darche afin d'effectuer les recherches nécessaires à l'égard des immeubles à être vendus lors de la vente à l'enchère du 24 juillet 2013 et ce, conformément au *Code civil du Québec*;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-14000-412.

5.3 Vente pour taxes – Ordonnance de vente

13-06-233

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le trésorier et entend ordonner au greffier de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER au greffier ou en son absence au greffier-adjoint de Carignan, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 24 juillet 2013 à 9 h et ce, à la salle du conseil de Carignan située au 2555, chemin Bellevue, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurant à **l'annexe 1** de la présente résolution;

DE procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots adjudiqués lors des ventes pour non paiement de taxes du 24 juillet 2013;

QUE la maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

5.4 Vente pour taxes – Mandat pour enchérir et acquérir au nom de la Ville

13-06-234

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 24 juillet 2013 conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE nommer le trésorier mandataire de la Ville de Carignan, en vue d'acquérir pour et au nom de Ville de Carignan tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes du 24 juillet 2013 et devant se tenir à la salle du conseil au 2555, chemin Bellevue à Carignan;

QUE le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

5.5 Autorisation de paiement – Bref d'exécution des ordonnances du jugement – Dossier de cour no 505-17-006016-127 – Mandat – Inscription d'une hypothèque légale

13-06-235

CONSIDÉRANT le non respect des ordonnances contenues au jugement rendu le 18 mars 2013 dossier de cour no 505-17-006016-127;

CONSIDÉRANT que la Ville a dû procéder aux travaux prévus audit jugement;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés pour l'exécution desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 26 939,21 \$ taxes incluses, à l'étude J.F. Bouchard, huissiers de justice;

QU'À défaut par la défenderesse de rembourser ladite somme, de mandater Me Carl Eric Therrien, afin de procéder à l'inscription d'une hypothèque légale sur la propriété sise au 137, rue des Sapins à Carignan, district de Longueuil;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-19000-999.

5.6 Approbation et autorisation de signature – Protocole d'entente pour le financement d'une école primaire à Carignan

13-06-236

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure une entente avec une commission scolaire dans le but d'obtenir entre autres des matériaux, des services, d'exécuter des travaux ou même de demander des soumissions pour l'adjudication de contrat;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour le financement d'une école primaire à Carignan soumis par la Commission scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Carignan le protocole d'entente à intervenir.

5.7 Approbation de plan – Autorisation de cession – Lots de la nouvelle école

13-06-237

CONSIDÉRANT les plans soumis par la Commission scolaire des Patriotes de l'arpenteur Denis Dubois, dossier D12680-41, daté du 25 octobre 2012, de ses minutes 3342, démontrant le lot à être cédé à cette dernière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans soumis par la Commission scolaire des Patriotes de l'arpenteur Denis Dubois, dossier D12680-41, daté du 25 octobre 2012, de ses minutes 3342;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'acte de cession du lot projeté no 5 178 129 et des servitudes s'y rattachant.

5.8 Approbation de plan et autorisation de signature – Protocole d'entente pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Jeanne-Décard

13-06-238

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire rue Jeanne-Décard, de la firme Le Groupe Conseil Génipur inc., daté du 12 décembre 2012, numéro de projet 1274, lot 05;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan le protocole d'entente pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une portion de la rue Jeanne-Décard;

QUE l'autorisation de signature est conditionnel à la réception de tous les documents prévus audit protocole.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de mai 2013

13-06-239

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai pour un montant de 45 497,14 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 957 104,92 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt du rapport – Indicateur de gestion 2012

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport « Indicateurs de gestion 2012 ».

6.3 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution numéro 13-02-52

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction concernant la résolution 13-02-52.

6.4 Réorganisation du service des finances et embauche au poste de commis à la taxation et aux revenus

13-06-240

CONSIDÉRANT la nécessité de répartir la charge de travail en scindant le poste actuel de commis à la paie et taxation en deux distincts, soit :

- Commis à la paie
- Commis à la taxation et aux revenus

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Danik Salvail, trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR le poste de commis à la paie et la taxation;

CRÉER le poste de commis à la paie;

CRÉER le poste de commis à la taxation et aux revenus;

D'EMBAUCHER madame Jamie Long à titre d'employée permanente au poste de commis à la taxation et aux revenus et ce à partir du 10 juin 2013;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13050-141 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-21100-000.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Acceptation définitive – Agrandissement du réservoir d'eau potable Henriette Phase II – Libération de la retenue contractuelle de 5 %

13-06-241

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-167 octroyant le mandat d'agrandissement du réservoir Henriette phase II à l'entreprise Constructions Dougère inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 36 648,47 \$ à l'entreprise Constructions Dougère inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-087.

7.2 Octroi de contrat – Services professionnels pour optimisation de l'usine de traitement de l'eau potable

13-06-242

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les opérations de traitement et d'entretien des composantes systèmes à l'usine afin de réduire les risques de réserve insuffisante en période d'étiage;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR Infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels à la firme BPR Infrastructure inc. visant l'optimisation de l'usine de traitement en eau potable en période d'étiage pour un montant total de 4 599 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-411 sous réserve d'une appropriation de surplus affecté Eau-Égout 59-13100-270.

7.3 Autorisation – Modification au contrat – Révision en profondeur du règlement sur la qualité d'eau potable – Proposition de l'avenant numéro 1 # 539-9496

13-06-243

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de la firme Aquatech no 539-9496 dressant des modifications contractuelles requises pour la révision en profondeur du règlement sur la qualité de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire d'un montant de 2 316,75 \$ pour l'année 2013 et de 2 184,53 \$ pour 2014 toutes taxes incluses au contrat initial de la firme Aquatech afin de procéder à la mise à niveau du mandat de services professionnels reliée à la révision en profondeur du règlement sur la qualité de l'eau potable;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-41200-411, 02-41400-411, 02-41510-411, 02-41520-411 et 02-31000-522.

7.4 Octroi de contrat – Travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Roy au niveau de la rue René-Poupart et de reprofilage partiel et longitudinal de ladite rue sur une longueur approximative de 70 mètres

13-06-244

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Roy au niveau de la rue René-Poupart et de reprofilage partiel et longitudinal de ladite rue sur une longueur approximative de 70 mètres;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Roy au niveau de la rue René-Poupart et de reprofilage partiel et longitudinal de ladite rue sur une longueur approximative de 70 mètres à l'entreprise Béton mobile St-Alphonse inc. au montant de 169 487,86 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00452-411.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 12-DM-22 – 220, rue Jean-De Fonblanche (retour)

13-06-245

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme une largeur de l'allée d'accès de 10,30 mètres, alors que le règlement prescrit une largeur maximale de 7,50 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour le 220, rue Jean-De Fonblanche permettant ainsi une largeur de l'allée d'accès de 10,30 mètres.

8.2 Dérogation mineure 13-DM-09 – 1486, rue Arthur-Forget

13-06-246

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une largeur de l'allée d'accès de 7,72 mètres, alors que le règlement prescrit une largeur maximale de 7,50 mètres et l'emplacement d'un muret d'une hauteur de 1,18 mètre et localisé à une distance de 0,30 mètre, alors que le règlement prescrit une hauteur maximale de 1 mètre et une distance minimale de 1 mètre de la ligne en avant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la propriété sise au 1486, rue Arthur-Forget, permettant une largeur de l'allée d'accès de 7,72 mètres et l'emplacement d'un muret d'une hauteur de 1,18 mètre, localisé à une distance de 0,30 mètre de la ligne en avant.

8.3 Dérogation mineure 13-DM-10 – 4012, rue Laurent-Monty

13-06-247

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme l'emplacement d'un bâtiment principal à une distance de 7,25 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement prescrit une marge arrière minimale de 9 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'emplacement d'un bâtiment principal à une distance de 7,25 mètres de la ligne arrière pour la propriété sise au 4012, rue Laurent-Monty.

8.4 Dérogation mineure 13-DM-11 – 1757, rue des Roses

13-06-248

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme l'emplacement d'un bâtiment principal à une distance de 1,50 mètre sur un côté latéral et de 2,49 mètres de l'autre côté, alors que le règlement prescrit les marges latérales minimales de 2 mètres sur un côté et de 4 mètres sur l'autre côté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE reporter ce point.

8.5 Approbation – Projet de lotissement avec ouverture de rue – Prolongement du Quartier Branché – Lots nos 4 947 412, 4 947 413 et 4 947 463

13-06-249

CONSIDÉRANT le plan de cadastre parcellaire représentant le projet de subdivision avec rue préparé par Denis Dubois, arpenteur-géomètre, daté du 7 mai 2013, minutes 19676, dossier D12680-97;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de subdivision avec rue du plan cadastral parcellaire préparé par Denis Dubois a.g. daté 7 mai 2013, minutes 19676, dossier D12680-97;

LE tout conditionnelle à la cession, par le demandeur à la Ville, des lots projetés numéros 5 305 765, 5 305 388 et 5 305 421 et à ce que les travaux de construction des infrastructures souterraines du boulevard Désourdy soient entièrement à la charge du demandeur, et ce, jusqu'à la limite sud du projet, soit la limite sud du lot projeté no 5 305 420 dudit plan cadastral.

8.6 Demande 13-PIIA-08 – Projet de construction multi-logements (Phase 3 et 4) Quartier Branché – Future rue à déterminer

13-06-250

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour les plans de construction d'habitations multifamiliales de 16 logements soumis par Hedevco Constructions à être construits sur 6 lots projetés soit les lots nos 5 305 422 à 5 305 427;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans de construction d'habitations multifamiliales de 16 logements déposés le 22 mai 2013 par Hedevco Constructions à être construits sur 6 lots projetés soit les lots nos 5 305 422 à 5 305 427;

LE tout conditionnel à un choix de couleurs de brique différent proposé par les modèles 1 et 2 desdits plans en alternance sur les 8 bâtiments à construire et à ce que la façade principale de chacun des bâtiments ait une architecture distincte et que les matériaux proposés en façade se répètent sur toutes les façades arrières et latérales dans une proportion de plus ou moins 50 % briques en alternance avec le parement « Mach-métal » en-dessous et en haut des fenêtres.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – La Maison amérindienne – Festival des voitures d'eau 2013

13-06-251

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Maison amérindienne dans le cadre du Festival des voitures d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme La Maison amérindienne une aide financière de 250 \$ pour le Festival des voitures d'eau 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande de participation – Programme-souvenir 2013 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional

13-06-252

CONSIDÉRANT la demande de participation au programme-souvenir 2013 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe;
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 100 \$ en guise d'inscription de la Ville de Carignan au programme-souvenir 2013 de la Société d'Agriculture du Chambly Régional dans le cadre de l'Exposition Agricole de Saint-Hyacinthe qui se tiendra du 25 juillet au 4 août 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande d'aide financière – Équipe Groupe Technic – Le Grand Défi Pierre Lavoie

13-06-253

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Équipe Groupe Technic dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Équipe Groupe Technic une aide financière de 150 \$ dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande d'aide financière – L'Atelier lyrique de Chambly – L'Opérette « La Chauve-souris » de Strauss

13-06-254

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Atelier lyrique de Chambly dans le cadre de l'opérette « La chauve-souris de Strauss »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Atelier lyrique de Chambly une aide financière de 50 \$ dans le cadre de l'opérette « La chauve-souris de Strauss » qui se tiendra le 15 juin prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13-06-255

10.5 Demande de prêt de salle – L’Atelier lyrique de Chambly

CONSIDÉRANT la demande de prêt pour la salle du conseil de l’Atelier lyrique de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l’unanimité :

D’ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du conseil à l’Atelier lyrique de Chambly le 30 juin.

13-06-256

10.6 Invitation – Lancement du Téléthon Enfant Soleil

CONSIDÉRANT l’invitation auprès de la mairesse au lancement du Téléthon Enfant Soleil qui a eu lieu à Québec les 1^{er} et 2 juin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER le remboursement de tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-310.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Association de ringuette *Les intrépides* de Saint-Bruno-de-Montarville – Entente de remboursement des frais de non résidence

13-06-257

CONSIDÉRANT que les frais de non résident imposés aux joueuses provenant de Carignan sont assujettis à un remboursement de l’ordre de 75 % une fois le formulaire de remboursement dûment complété;

CONSIDÉRANT la possibilité d’une entente avec l’Association de ringuette afin de faire bénéficier ces joueuses et ce dès l’inscription;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice des loisirs, culture et vie communautaire à négocier une entente avec l'Association de ringuette Les Intrépides afin que les joueuses de Carignan puissent bénéficier du tarif résident dès leur inscription;

D'AUTORISER, le cas échéant, la directrice des loisirs, culture et vie communautaire à signer une entente permettant le remboursement par la Ville de Carignan de 100 % des frais de non résident avec ladite association;

QUE ladite entente soit effective de la saison 2013-2014 jusqu'à la fin de la saison 2017-2018;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-447.

12.2 Octroi de contrat – Acquisition de mobilier – Centre multifonctionnel (APP-13-018-LO)

13-06-258

CONSIDÉRANT la nécessité de meubler le nouveau centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de mobilier neuf à l'entreprise Chaises et Tables Internationales au montant de 35 728,48 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-13002-726.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion – Règlement no 198-15

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

13-06-259

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 198-15 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.2 Adoption – Projet de règlement no 198-15

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

13-06-260

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 198-15 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan », déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 198-15 modifiant le règlement no 198 intitulé « Plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.3 Avis de motion – Règlement no 241-15

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132

13-06-261

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-15 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132.

13.4 Adoption – Projet de règlement no 241-15

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132

13-06-262

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 241-15 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 241-15 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de modifier les dimensions minimales de terrains dans la zone H132.

13.5 Adoption – Règlement no 456-U

Règlement de construction

13-06-263

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement de construction no 456-U, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement de construction no 456-U.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Transfert budgétaire

13-06-264

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

Afin de couvrir les frais juridique de mai à décembre 2013

Montant	Description du poste	Numéro de poste
50 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
50 000 \$	Services professionnels	02-14000-412

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-06-265

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 53.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse